



La Celle Saint-Cloud

République Française  
Département des Yvelines  
78170

## ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2025.23

### DÉLÉGATION DE SIGNATURE DU MAIRE À MONSIEUR PIERRE SOUDRY, DEUXIEME ADJOINT, POUR LA REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE DE LA CELLE SAINT-CLOUD À LA SIGNATURE D'UN ACTE AUTHENTIQUE

**Le Maire de la commune de La Celle Saint Cloud**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-18,

**Vu** la délibération n°2020.01.01 du 25 mai 2020 fixant le nombre des adjoints au Maire,

**Vu** la délibération n°2024.01.02 du 3 avril 2024 installant un nouvel adjoint au Maire,

**Vu** le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints,

**Vu** la délibération n°2023.08.20 du 19 décembre 2023 relative au déclassement par anticipation du domaine public communal dans le cadre de l'opération Cœur de ville,

**Vu** la délibération n°2024.01.13 du 3 avril 2024 portant autorisation notamment de conclure la promesse unilatérale de vente des terrains de la phase 1 du Cœur de ville au profit de Citallios, par laquelle le conseil municipal autorise monsieur le Maire ou son représentant à signer tout documents afférents à ce dossier,

**Considérant** que la signature de la promesse unilatérale de vente des terrains de la phase 1 du Cœur de ville a été signée le vendredi 17 mai 2024,

**Considérant** que l'acte de vente a été signé le 12 décembre 2024,

**Considérant** la nécessité de signer un avenant à l'acte de vente,

**Considérant** qu'en l'absence du Maire ou en cas d'empêchement réel effectif et prouvé de celui-ci, il est nécessaire de confier la délégation de signature à un représentant,

**Considérant** la nécessité de la parfaite continuité du service public ainsi que la bonne représentation de la collectivité,

### ARRÊTE

**Article 1 :** Délégation de signature à monsieur Pierre SOUDRY, deuxième adjoint, pour signer l'avenant de l'acte de vente des terrains de la phase 1 du Cœur de ville.

**Article 2 :** La présente délégation étant consentie par le Maire sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

**Article 3 :** La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité, de sa notification au délégataire et de sa publication conformément à la réglementation en vigueur.

Accusé de réception en préfecture  
078-217801265-20250521-2025-23-AR  
Date de réception préfecture : 21/05/2025

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressé.

Fait à La Celle Saint-Cloud, le 20 mai 2025.

Le Maire



Olivier DELAPORTE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de la Celle-Saint-Cloud et d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles.

**Arrêté n°2025.23 du 20 mai 2025**

Notifié le : 21/05/2025

Pierre SOUDRY